



UC validées par la formation :

Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur.

UC1

UC2 Être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.

Dans l'unité capitalisable de la spécialité : être capable de diriger un projet de développement.

UC3

UC4 Dans l'unité capitalisable de la mention : être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité.

Formation ouverte à un parcours modulaire par UC.

DESJEPS

Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention Direction de structure et de projet

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter :

CEMEA de Besançon
18 Rue de Cologne BP 117
25013 Besançon cedex
Tél : 03.81.81.33.80 / 06.12.15.11.58
Fax: 03.81.82.33.07
Mail : asso@cemeafc.org
www.cemeafc.org
Dossier en cours d'habilitation



C'est quoi ?

Le DESJEPS est un diplôme de niveau II, reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Combien d'heures de formation ?

2660 heures de formation dont 700 heures en centre de formation et 1960 heures en structure.

Pour quel public ?

Directeur.ice, chef de projet, directeur.ice d'équipement, délégué.e régional, responsable de secteur, directeur.ice de service, directeur.ice de structure.

Pour quel métier ?

Directeur.ice dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupement inter-communales, de secteur marchand ou de l'économie solidaire...

C'est quand ?

Début de formation :

2 octobre 2017.

Fin de formation :

17 Mai 2019.

Tests de sélection :

15 septembre 2017.

Date limite de dépôt de dossiers :

1^{er} septembre 2017.

A quelles conditions ?:

- Être titulaire du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ou de diplômes reconnus équivalents,
- Être titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ».
- Être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.
- justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum.

C'est où ?

À la Maison-Phare,
2 allée de Grenoble
à Dijon.

Ça coûte combien ?

8 400 €

Dans quelle structure exercer ?

Le(la) Directeur.ice exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le champ d'intervention défini par la mention « animation socio-éducative ou culturelle » dans la limite des cadres réglementaires. Il(elle) est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il(elle) assure la sécurité des tiers et des publics dont il(elle) a la charge. Il(elle) conduit, par délégation, le projet de la structure.